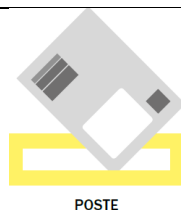




Votes par correspondance :

A déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale (Place du Village 2 - derrière le bâtiment) prévue à cet effet portant l'inscription « Votes ».



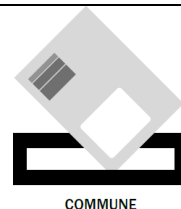
Ouverture du Bureau de vote :

Dimanche 7 octobre 2018, de 08h00 à 09h00
Salle communale, Place du Village 2



Levée de la boîte aux lettres:

Dimanche 7 octobre 2018 à 09h00
Place du Village 2



Publication des résultats du 1^{er} tour :

Proclamation des résultats à la salle communale
et affichage au pilier public
dimanche 7 octobre 2018 à 09h30

En cas de détérioration ou de perte du matériel électoral, ou si le matériel reçu est incomplet ou défectueux, adressez-vous à l'Administration communale, ☎ 079 676 72 46, pour obtenir du matériel de remplacement. Dernier délai : vendredi 5 octobre 2018 à 12h00.



Élection du 7 octobre 2018

Election complémentaire à la Municipalité (1^{er} tour)

Bulletins électoraux officiels

Vous trouverez dans ce fascicule les bulletins officiels destinés au vote manuscrit pour l'élection de deux **conseillers/ères municipaux/ales.**

Choisissez 1 seul de ces bulletins officiels pour cette élection

Dimanche 7 octobre 2018 - horaire

08h00 – 09h00	ouverture du bureau de vote pour le 1 ^{er} tour
09h30	proclamation des résultats

Si 2 conseillers/ères municipaux/ales sont élus au 1^{er} tour, les opérations s'arrêtent là.

Dans le cas contraire, la suite du programme est la suivante :

10h00	dernier délai pour le dépôt des listes pour le second tour auprès du Président du bureau électoral
11h00 – 12h00	ouverture du bureau de vote pour le second tour
12h30	proclamation des résultats

Suite aux démissions de Mme Cecilia Costa et M. Vincent Gobat, conseillers municipaux, les électeurs de la Commune de Saubraz sont convoqués le dimanche 7 octobre 2018 pour élire 2 conseillers/ères municipaux/ales.

Il y a deux candidates pour cette élection figurant sur une liste.

Comment voter au 1er tour

Par correspondance : le bulletin électoral doit être mis dans l'enveloppe de vote jaune, la carte de vote complétée et signée et le tout glissé dans l'enveloppe de transmission.

Sur place : le bureau de vote, situé dans la grande salle, sera ouvert le dimanche 7 octobre 2018 de 08h00 à 09h00. Les électeurs/trices doivent être munis/es de leur matériel de vote reçu à la maison.

L'électeur/trice peut voter pour les candidats/es déclarés/es ou pour n'importe quel/le citoyen/ne inscrit/e au rôle des électeurs de la Commune. Il/elle doit se servir de l'un des bulletins ci-joints (un seul).

Chaque électeur/trice a droit à DEUX SUFFRAGES. S'il/elle en exprime plus, c'est le bureau électoral qui devra biffer les suffrages en surnombre en commençant par le bas du bulletin.

Second tour éventuel

S'il y a lieu, le second tour se déroulera le même jour de 11h00 à 12h00. Seul le vote au bureau de vote sera possible. Chaque électeur/trice recevra son matériel de vote sur place pour autant qu'il/elle ait voté au 1^{er} tour ou qu'il/elle ait gardé sa carte de vote reçue par correspondance.

Les listes de candidats/es devront être déposées auprès du Président du bureau à 10h00 précises au plus tard.